

Préfecture de la Loire
Service de la Coordination
et de l'Appui aux Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique concernant les travaux de prélèvement d'eau pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et instaurant les périmètres de protection et les servitudes s'y rapportant sur la retenue du Mont d'Uzore, sur le territoire de la commune de Montverdun à la demande du Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez (SMIF)

Par arrêté préfectoral n° 2026-031 PAT du 13 avril 2026 et en application des articles L. 215-13 du Code de l'environnement et des articles L. 1321-2 et L. 1321-3 du Code de la santé publique, une enquête publique est ouverte **du mercredi 20 mai 2026 (à partir de 9h sur le registre numérique, et 14h en mairie), jusqu'au vendredi 5 juin 2026 (à 23h59 sur le registre numérique, et à 12h en mairie)**, soit une durée de 16 jours consécutifs. La procédure ne comporte pas de volet « expropriation ».

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Montverdun, où a été déposé un dossier composé des pièces visées à l'article R.123-8 du Code de l'environnement. La mairie de Montverdun située au 2, place de la Mairie (42130), est ouverte au public le lundi, mardi de 14h30 à 16h30, le mercredi de 14h à 15h30 et le vendredi de 9h à 12h. Avec ce dossier est déposé un registre d'enquête à feuillets papier non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice.

Dès l'ouverture de l'enquête publique, le dossier version numérique est consultable :

- sur le registre électronique : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-retendue-uzore/>
- sur le site internet des services de l'État dans la Loire : <https://www.loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Alimentation-en-Eau-Potable-AEP>

Toutes les informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès du SMIF, via l'adresse suivante : contact@smif42.fr

Madame Cécile DEUX, a été désigné en qualité de commissaire enquêtrice par le Tribunal administratif de Lyon.

Le public peut formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- sur le registre électronique : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-retendue-uzore/>
- par courrier électronique à : contact-enquete-publique-smif@democratie-active.fr
- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête en mairie de Montverdun aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- par courrier simple adressé à la mairie de Montverdun, à l'attention de la commissaire enquêtrice ;
- lors des permanences tenues par la commissaire enquêtrice en mairie de Montverdun les :

- mercredi 20 mai 2026 de 14h à 15h30
- mardi 26 mai 2026 de 14h30 à 16h30
- vendredi 5 juin 2026 de 9h à 12h

Pour être recevables, toutes les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant **le vendredi 5 juin 2026 (à 23h59 sur le registre numérique, et à 12h en mairie)**.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables sur le site internet des services de l'État de la Loire précité.

Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Montverdun ou en préfecture.

La préfète de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.